



Les actions de lutte contre le ruissellement et les inondations

La question des inondations demeure depuis les 2 crues successives de 2008/2009 très présente chez les élus du SRTC et dans les esprits de la population touchée. Depuis 2009, le SRTC travaille à la mise en place de solutions à la fois préventives et curatives pour limiter à l'avenir ces phénomènes

Comment se forme une inondation ?

Les inondations sont la résultante de pluies longues et/ou intenses. Les sols saturés en eau ne permettent plus l'infiltration, l'eau se met à ruisseler et rejoindre les points bas par l'intermédiaire du réseau de fossés et de petits cours d'eaux qui viennent ensuite grossir les débits des rivières principales telles que la Calonne, l'Avanon, la Chalaronne, le Moignans... La diminution constante des freins sur le parcours de cette eau augmente sa vitesse d'écoulement d'où la soudaineté des événements et l'augmentation des débits observés.

Sur le territoire, leur manifestation est visible à deux niveaux :

- Inondation liée aux débordements des cours d'eaux
- Inondation liée au ruissellement des eaux pluviales sur les terres agricoles, les routes, les parkings ou par débordements de fossés.

Les outils à notre disposition à l'échelle parcellaire et intra-parcellaire

Un partenariat nécessaire avec les communes...

Préventivement il est important d'interdire les constructions dans les zones de débordements des fossés et dans les zones inondables des plus gros cours d'eaux. Ces mesures associées à une meilleure gestion des eaux pluviales dès l'émergence des projets d'urbanisation diminueront leur impact sur les débits des cours d'eau.

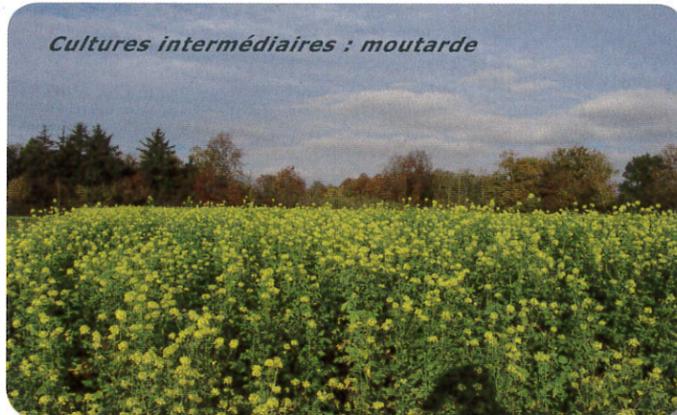


Visite des élus, Belleville/Saône

Afin de sensibiliser les élus à cette problématique, le syndicat a consacré une journée d'informations, d'échanges et de visites sur la question de la gestion des eaux pluviales et des inondations. 30 élus du territoire ont répondu présents. Le SRTC

participe par ailleurs à l'élaboration des PLU ou des cartes communales afin que tous ces éléments soient pris en compte.

Plateau dépourvu de haies, entre les communes de Peyzieux/Saône - Mogneneins



Cultures intermédiaires : moutarde



... Et avec la profession agricole

Les mesures agroenvironnementales territorialisées ou MAET

Entre 2008 et 2011, le SRTC a proposé aux agriculteurs volontaires la mise en place de MAET en contrepartie d'une compensation financière versée par l'Europe, l'Etat et la Région Rhône-Alpes. Parmi celles-ci plusieurs visent la préservation et la restauration des éléments du paysage constituant des freins hydrauliques: entretien des haies, restauration et entretien des mares. D'autres visent la conservation ou la restauration des prairies dans les fonds de vallées et sur les coteaux ainsi que la mise en place de bandes enherbées le long des fossés. La MAET implantation de cultures intermédiaires ou engrais vert (moutarde par exemple) limite les surfaces de sol nu en hiver et diminue le risque d'érosion et de ruissellement. Durant ces 4 années sur la partie aval du territoire, 54 contrats ont été signé pour un budget global de 393 203 €.

La plantation de haies

Dans le cadre de l'appel à projet pour la plantation de haies (financé par l'Europe, l'Etat et l'Agence de l'eau), plusieurs communes ou communautés de communes du territoire avaient mené en 2009 des projets de replantation de haies (environ 5 km de haies plantées avec l'appui technique du syndicat). Cette année, le SRTC répond à l'appel à projet et plantera cet automne près de 4 km de haies sur 9 communes du bassin. Leur positionnement permettra de lutter contre le ruissellement, l'érosion et de réduire les pollutions diffuses.

Paysage bocager, commune de Chaneins



Vers un site pilote de lutte contre le ruissellement et l'érosion

En complément des MAET et de la plantation de haies, le SRTC souhaite aller plus loin et propose la mise en place de petits aménagements en bords de parcelles, dans les fossés ou en bout de réseau d'eau pluviale pour ralentir les écoulements.

Ce printemps, 15 réunions de rencontres des agriculteurs et des élus ont été organisées pour leur présenter le projet. A l'issue de ces réunions, 4 à 5 petits sous-bassins (250 à 400 ha chacun) sont ressortis et font l'objet aujourd'hui d'un diagnostic plus approfondi. Le syndicat proposera bientôt des mesures concrètes à mettre en œuvre et espère recevoir un accueil favorable des acteurs de terrain. Il est en effet

Qu'est ce qu'un frein hydraulique ?

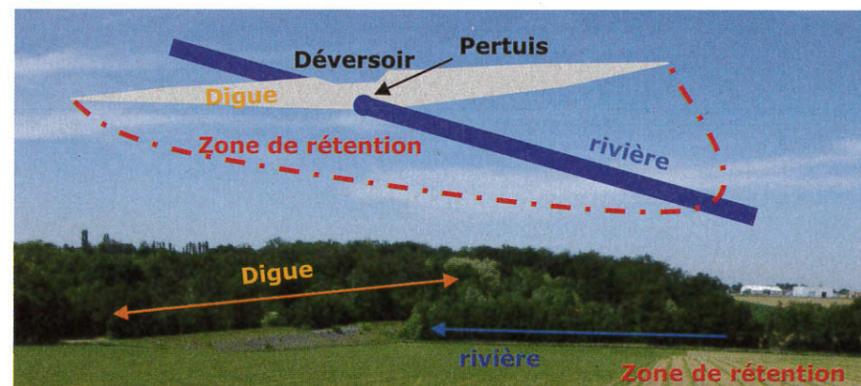
Les freins hydrauliques sont de plusieurs ordres, si l'on part de l'échelle parcellaire, la nature de l'occupation du sol influencera le ruissellement : une prairie sera beaucoup plus perméable qu'une culture, et encore plus qu'un parking ou que la toiture d'une habitation. A l'échelle intraparcellaire, les haies, les buttes de terre, les vallons, certaines tailles et formes de fossés, les mares, les zones humides, permettront de freiner les écoulements vers les points bas.

A l'échelle du bassin versant, la rivière a besoin de déborder sur de grandes étendues pour ne pas concentrer ses écoulements dans les zones à forts enjeux (habitations ou zones urbaines). Ces zones d'expansion des crues agissent comme un véritable frein de l'inondation. La préservation des zones inondables et des zones humides est donc un enjeu majeur.



Une solution curative à l'échelle du bassin versant

La construction de digues de sur-inondation



avant : une digue de 4 m de haut en moyenne est érigée perpendiculairement à l'axe de la rivière. Lorsque le débit de la rivière atteint une certaine valeur, la digue commence à se mettre en charge afin de stocker l'ensemble du volume d'eau de la crue pour laquelle elle est dimensionnée. Un pertuis assure la vidange de l'eau ainsi stockée vers la rivière lors de la décrue. 5 Secteurs sur le bassin de la Chalaronne (dont 1 sur la Glenne et 1 sur le bief du bourg) et un secteur sur la Calonne ont été proposés. Le montant prévisionnel de ces projets s'élève à 5 millions d'euros. Le montant de l'investissement étant très important, le comité syndical du 6 juillet dernier, a décidé la mise en place d'une commission de lutte contre les inondations, chargée de définir l'angle d'intervention du syndicat, de prioriser les projets et de monter leurs plans de financement.

souvent difficile de faire admettre la nécessité des débordements des fossés ou d'une rivière pendant quelques heures sur une terre pour protéger les biens et les personnes situés à l'aval. En compensation des dégâts occasionnés, des indemnités pourraient être proposées aux personnes touchées.



Inondation due au débordement de fossés



Zone d'expansion naturelle de la Chalaronne

Les modifications importantes apportées à l'occupation des sols depuis des décennies, associées à une politique du « tout tuyau ou des gros fossés » dans les projets d'urbanismes et d'aménagements agricoles nous conduisent aujourd'hui à proposer la construction d'aménagements curatifs. L'ensemble des solutions présentées ci-avant permettront d'améliorer la situation mais pas de répondre complètement aux transformations engendrées (changements occasionnés). Le syndicat a donc conduit en 2010, une étude visant à proposer la mise en place de digues de sur-inondation. Le principe est le sui-



L'implantation préventive de stations limnimétriques supplémentaires

Les stations limnimétriques sont des stations de mesures des débits des rivières en continue qui permettent notamment de visualiser en temps réel les débits de la rivière appareillée et de mieux comprendre le comportement des rivières en crues et à l'étiage.

Afin de compléter le réseau existant, le syndicat souhaite équiper la Chalaronne (au droit du Pont Blanc de St Etienne/Chalaronne, et la Calonne (au droit du pont de la RD933- commune de Guéreins) de deux nouvelles stations. Ces travaux devraient avoir lieu cet hiver.

Travaux du contrat de rivière : la restauration de la Vieille Chalaronne



Le passage à gué avant travaux



après travaux - mai 2011



après travaux - septembre 2011



La vieille Chalaronne, longue de 1800 mètres, a la particularité de n'être aujourd'hui plus qu'alimenté en eau par la nappe phréatique et diverses sources lui conférant une singularité sur notre territoire. Pour autant le diagnostic réalisé par le syndicat montre des problèmes de colmatage du fond du lit de la rivière, d'infranchissabilité de seuils et de vieillissement des boisements de berges. Pour y palier, 3 phases de travaux ont eu lieu sur la Vieille Chalaronne. Les boisements de ces berges ont été restaurés : abattage des arbres morts ou déstabilisés, élagage des branches situées au-dessus du cours d'eau pour limiter l'accumulation de bois morts dans le lit de la rivière.

En parallèle, 18 seuils ont été aménagés (abaissement des seuils, ou création d'échancrures) pour diversifier les vitesses d'écoulements et permettre la montaison et la dévalaison des poissons notamment.

Le passage à gué qui servait autrefois au franchissement des engins agricoles a été supprimé.

Aujourd'hui, uniquement utilisé par des véhicules tous terrains pour le loisir, de nouvelles berges ont été créées afin d'empêcher leur circulation dans la rivière et redonner au cours d'eau un fonctionnement le plus naturel possible. Pour cela des techniques dites végétales vivantes ont été utilisées.



Seuil échancré

L'intégralité des travaux aura coûté au SRTC la somme de 18892 € HT. Une aide financière a été apportée par la Région Rhône Alpes (à hauteur de 50%) et par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (pour 30%).



Action de sensibilisation des scolaires

Chaque année le SRTC propose aux écoles du territoire de bénéficier d'animations scolaires sur les thèmes du cycle de l'eau, des rivières, de la faune et de la flore associées (2 à 3 demi-journées par an / classe inscrite). Pour les enseignants les plus motivés, une formule plus complète est également proposée dans le but de soutenir un projet de classe autour de la rivière tout au long de l'année.

En 2010-2011, la classe de CM1-CM2 de Chaneins encadrée par M. GASQUET a répondu à cet appel à projet. Les enfants ont, tout au long de l'année et lors des interventions de la FRAPNA en classe, étudié en détail la Calonne, rivière qui coule sur leur commune. Leur attention s'est plus particulièrement portée sur un ancien seuil de moulin qui est en train d'être contourné par la rivière. Par groupe, les enfants ont réalisé des dessins et analysé l'état actuel du seuil, ce qu'il pourrait devenir d'ici 10 à 50 ans si rien n'est fait pour l'aménager et quelles solutions sont envisageables à mettre en œuvre. Les enfants font partager leur travail sur leur blog accessible à cette adresse : <http://la-classe-de-cm-1-cm-2-de-chaneins.primblog.fr/index.php?blogId=901> (lien accessible sur notre site internet). Cette année 2011-2012, ce seront encore 40 demi-journées de sensibilisation que le SRTC fera réaliser par la FRAPNA Ain (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature) dans les écoles du territoire.



Exemple de panneau réalisé par les enfants



Le Journal de l'Avanon, des Calonnes et de la Chalaronne

n°6 - Novembre 2011

Editorial



Actualités

Avez-vous déjà surfé sur notre site www.syndicat-territoires-chalaronne.com ? Venez découvrir toute l'actualité du syndicat, les études menées, le contrat de rivière et notre territoire...

Hiver 2011-2012 : Une nouvelle campagne de restauration des boisements de berges et des fossés sera réalisée. Les chantiers devraient s'échelonner entre fin octobre et début mars et concerneront environ 20 km de rivières et 10 km de fossés.

Printemps 2012 : Poursuite du programme de lutte contre les espèces invasives. Débuté cet été avec l'arrachage de la Balsamine sur les communes de Villars-les-Dombes et Bouligneux, il se prolongera ce printemps par des chantiers de lutte contre la renouée sur les communes de Monthieux, Villars-les-Dombes et Bouligneux.

Année 2012 : démarrage de plusieurs chantiers importants de restauration de la Chalaronne et de la Calonne. Parmi ceux-ci, l'automatisation du barrage de Tallard qui permettra une ouverture en cas de crue, et une meilleure gestion des débits en été.

Le contrat de rivière arrive à mi-parcours, l'occasion pour le syndicat et ses partenaires de faire le point sur les actions engagées, celles restant à mener ou à modifier...

A mi-parcours du contrat de Rivière (2008-2015), chacun de nous se pose des questions : où en sommes nous ? La qualité des eaux de nos rivières a-t-elle changé ? Avons-nous modifié nos comportements ? Avons-nous avancé sur la gestion des inondations ?

A toutes ces questions nous constatons un certain nombre d'évolutions sur notre territoire :

- la gestion des eaux de pluie se généralise avec les rétentions dans des noues paysagères, par la conception de surfaces absorbantes dans les nouveaux aménagements minéralisés, par l'entretien raisonné des fossés ...
- l'usage des produits phytosanitaires (dés herbants et pesticides) est en régression sur les terres agricoles, dans nos jardins, sur les allées et les voiries communales.
- la réhabilitation du réseau de fossés des étangs, l'entretien des bords de rivières, les plantations de haies progressent chaque année.

Le travail est long et plus nous réalisons d'aménagements, plus nous constatons que le travail de l'Homme doit se faire avec la nature et non contre la nature : pour maîtriser les inondations, par exemple, l'eau doit-être retenue sur chaque parcelle, chaque fossé, chaque prairie, chaque construction. La qualité de nos rivières et de nos étangs dépend du juste équilibre entre les espaces cultivés, les haies et les prairies. Les aménagements passés de luttés contre les phénomènes naturels ont créé trop souvent un déséquilibre préjudiciable que nous avons du mal à maîtriser.

Pour avancer ensemble sur toutes ces problématiques, je vous donne rendez vous sur notre site internet. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Le Président, Christophe MEGARD



Barrage de Tallard
Commune de St Etienne/Chalaronne

